

# PROGRAMME DE FORMATION



## BILAN DE COMPÉTENCES

### PRÉAMBULE

Avant de vous présenter ce programme de formation dans le détail, il est important de souligner que **la prestation de bilan de compétences est cadrée** par le ministère du travail de l'emploi et de l'insertion.

Textes de référence :

- Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail
- [Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'État](#)
- [LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- [Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018](#) relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences

### PUBLIC VISÉ

**Toute personne active**, notamment :

- Les salariés du secteur privé
- Les demandeurs d'emploi
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés



## PRÉ-REQUIS

**Aucun prérequis réglementaire n'est nécessaire.**

Il est à noter qu'**un premier rendez-vous gratuit et sans engagement**, est proposé à toutes les personnes qui nous contactent dans le cadre d'un bilan de compétences.

Cet entretien a 3 objectifs :

- Entendre vos besoins et vos attentes liées au bilan de compétences
- Présenter, dans le détail, la méthode de travail proposée
- Rencontrer la personne susceptible de vous accompagner durant le bilan de compétences

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le bilan de compétences permet :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière

## CONTENU

Le bilan comprend obligatoirement trois phases. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre aux besoins de la personne.

Une **phase préliminaire** qui a pour objet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan

Une **phase d'investigation** qui permet au bénéficiaire :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives

Une **phase de conclusion**, par la voie d'entretiens personnalisés, qui permettent de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan



Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un **document de synthèse**. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit sur plusieurs semaines (3 à 4 mois en moyenne).

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Afin d'atteindre les **objectifs** liés au bilan de compétences, nous vous proposons une **approche innovante et personnalisée**. Le principe étant de découper les éléments de réflexion afin de définir un projet professionnel et de faciliter les prises de décision.

Pour cela ASENSILE a conçu pour vous un parcours en 8 étapes se réalisant sur 8 rendez-vous individuels. Ces rendez-vous sont des moments privilégiés d'échanges avec votre consultant(e). Entre chaque rendez-vous, nous vous proposons un ensemble de tests et d'exercices, visant à explorer les thématiques abordées, et qui sont adaptés en fonction de vous et de vos questionnements, afin de trouver vos réponses.

Pour mieux répondre à vos attentes nous pouvons adapter la prestation entre le mode présentiel et distanciel.

Vous trouverez ci-après le résumé de notre approche étape par étape :

### Mon Parcours

#### Je définis le sens de mon projet

Étape 1 – Phase préliminaire



Cette première étape du bilan consiste avant tout à poser des bases solides pour l'ensemble de l'accompagnement.

Notamment prendre conscience de vos schémas de fonctionnement, explorer votre niveau d'appétence aux changements et identifier les éventuels peurs et freins, points de départ d'une nouvelle projection.

À la fin de cette étape, vous aurez clarifié les circonstances de votre bilan de compétences et vous serez prêt(e) à vous tourner vers l'avenir.

## Mes Aspirations

### J'identifie ce qui fait sens pour moi

Etape 2 – Phase d'investigation



Dans cette nouvelle étape, vous débuterez une phase d'introspection et vous commencerez à cadrer le futur projet. Pour cela nous chercherons à mieux « se connaître ».

Nous questionnerons notamment la place de votre projet professionnel, vos aspirations, vos valeurs et votre utilité dans la société afin de commencer à clarifier vos attentes.

À la fin de cette étape, vous aurez délimité les contours de ce qui fait sens pour vous.

## Mes Besoins

### J'affirme les sens de mes priorités

Etape 3 – Phase d'investigation



L'étape 3 permet d'approfondir la connaissance de soi.

En vous interrogeant sur vos besoins aussi bien matériels (conditions de travail, horaires...) que psychologiques (se sentir appartenir à une équipe, besoin de reconnaissance...).

À la fin de cette étape, vous aurez une vision claire de votre écosystème et vous pourrez ainsi analyser efficacement les différentes idées de projets.

## Mes Pistes

### Je m'oriente avec sens

Etape 4 – Phase d'investigation



Cette nouvelle étape va vous permettre de mettre en évidence vos intérêts professionnels et vos atouts. Ainsi vous pourrez commencer à vous positionner sur les différentes typologies de projets.

Chaque possibilité sera argumentée et mise en regard des éléments issus des phases précédentes (valeurs, besoins, ...).

À la fin de cette étape, vous aurez identifié les pistes à explorer pour affiner votre projet professionnel.

## Ma Validation

### Je confirme le sens de mon choix

Etape 5 – Phase d'investigation



Après avoir identifié les différentes pistes, vous irez confronter vos projets plus en avant sur le terrain.

Les projets seront travaillés en profondeur afin de vérifier leurs faisabilités et leurs mises en place.

Un travail sur les compétences déjà acquises et transférables sera mené.

À la fin de cette étape, vous disposerez des éléments vous permettant de faire vos choix et d'avancer sur vos projets.

## Ma Projection

### Je me prépare à aller dans le bon sens

Etape 6 – Phase d'investigation



Cette nouvelle étape va vous apporter des connaissances supplémentaires afin d'optimiser votre « évolution » quelque qu'elle soit.

Nous travaillerons sur votre mode de communication, vos savoir-être et vos atouts. Ces connaissances seront importantes pour faciliter votre transition.

À la fin de cette étape, vous disposerez des éléments vous permettant de vous valoriser et vous aurez les connaissances et éléments factuels pour votre projet.

## Mes Actions

### J'avance dans mon sens

Etape 7 – Phase de conclusion



Cette avant-dernière étape, permet de finaliser et de formaliser les actions menées précédemment.

Selon le projet, toutes les démarches ne seront pas achevées : préparation d'entretien ou d'argumentation, suivi de candidatures, point sur une création d'activité...

À la fin de cette phase, votre plan d'action est formalisé.

## Ma Synthèse

### Tout prend sens

Etape 8 – Phase de conclusion



Cette dernière étape a pour objectif de finaliser le bilan de compétences.

C'est-à-dire de formaliser au travers d'un document écrit tous les éléments travaillés et explorés durant les différentes séances (personnalité, valeurs, mode de décision...) mais aussi de tracer le(s) projets retenus, de répertorier ce qui a déjà été fait et ce qui reste à faire dans les semaines et/ou mois à venir.

À la fin de cette étape votre synthèse est remise. Le bilan se clôture avec la prise d'un rendez-vous de suivi à 6 mois.

## **MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES**

### HUMAINS

La dimension humaine de cette prestation est l'une des clés de sa réussite. Nos consultant(e)s possèdent les diplômes et compétences nécessaires afin de vous accompagner.

D'autre part, ils sont tous formés à nos méthodes et nos outils.

### METHODE & OUTILS

Notre méthode vous accompagne durant votre travail de définition de projet professionnel et s'adapte à vos besoins. La diversité des outils mis à votre disposition va nous permettre de réaliser un parcours sur mesure de votre bilan. Ainsi nous vous proposerons durant et entre les séances un ensemble de tests et exercices divers et variés, tels que (par exemple) :

- Des tests psychométriques
- Des tests de positionnement
- Des exercices exploratoires de besoins, centres d'intérêts, etc.
- Des exercices de réflexions, de projections ou exploratoires
- Des enquêtes miroirs ou 360°
- Des enquêtes métiers

### OUTILS NUMÉRIQUE

Selon votre souhait nous pouvons proposer un ensemble d'outils digitaux afin de faciliter la prestation.

Ainsi nous proposons une plateforme dédiée permettant la formation distancielle et respectant les critères de certification QUALIOPi dans ce domaine.



## PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Toute personne en situation de handicap peut réaliser un bilan de compétences. L'organisme s'engage à mettre en œuvre, dans la mesure du possible en fonction des spécificités du handicap, les aménagements nécessaires au bon déroulement de la prestation. Si cela ne suffit pas, l'organisme s'engage à trouver une solution alternative.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION & DE SUIVI

À l'issue du bilan une **synthèse** (incluant le **plan d'action**) vous est remise, ainsi qu'une attestation d'assiduité. Les résultats du bilan sont votre seule propriété. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec votre accord.

Un **questionnaire de satisfaction** vous est proposé à la fin de la prestation.

Un rendez-vous de **suivi à 6 mois** est pris afin de faire un suivi de votre projet.

## TARIFS & FINANCEMENTS

La prestation de bilan de compétences est proposée à **1800 €**.

Le bilan de compétences peut être financé de différentes façons :

- Les bilans de compétences sont éligibles au **CPF (Compte Personnel de Formation)**. Si votre solde **CPF** est insuffisant, vous pouvez le compléter avec vos fonds personnels. Des **abondements** peuvent également être versés par **Pôle Emploi** ou par votre **entreprise**.
- Les demandeur.euse.s d'emploi peuvent bénéficier d'une **aide au financement** par la **région** ou **Pôle Emploi**.
- Si vous êtes salarié.e, vous pouvez obtenir une **prise en charge** financière par le biais de votre **entreprise** auprès des opérateurs de compétences (**OPCO**).
- Votre **employeur** peut également financer votre bilan de compétences dans le cadre du **plan de développement de compétences** (anciennement appelé plan de formation).
- Le financement sur fonds personnels est aussi possible avec possibilité d'échelonner les paiements.

